



Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Échéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

D 1422

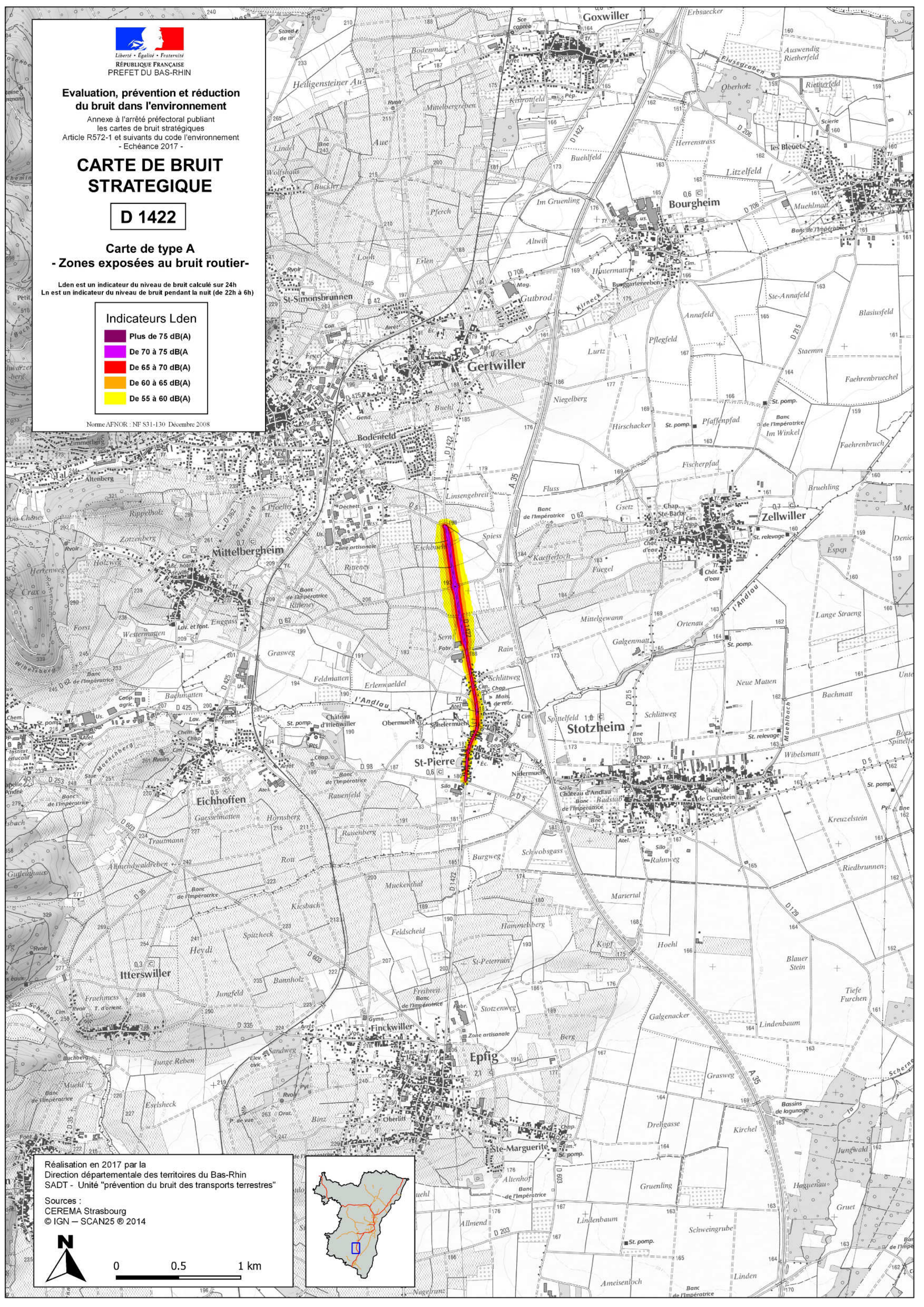
Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden

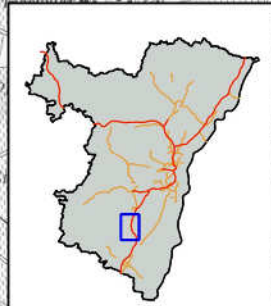


Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement
- Echéance 2017 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

D 1422

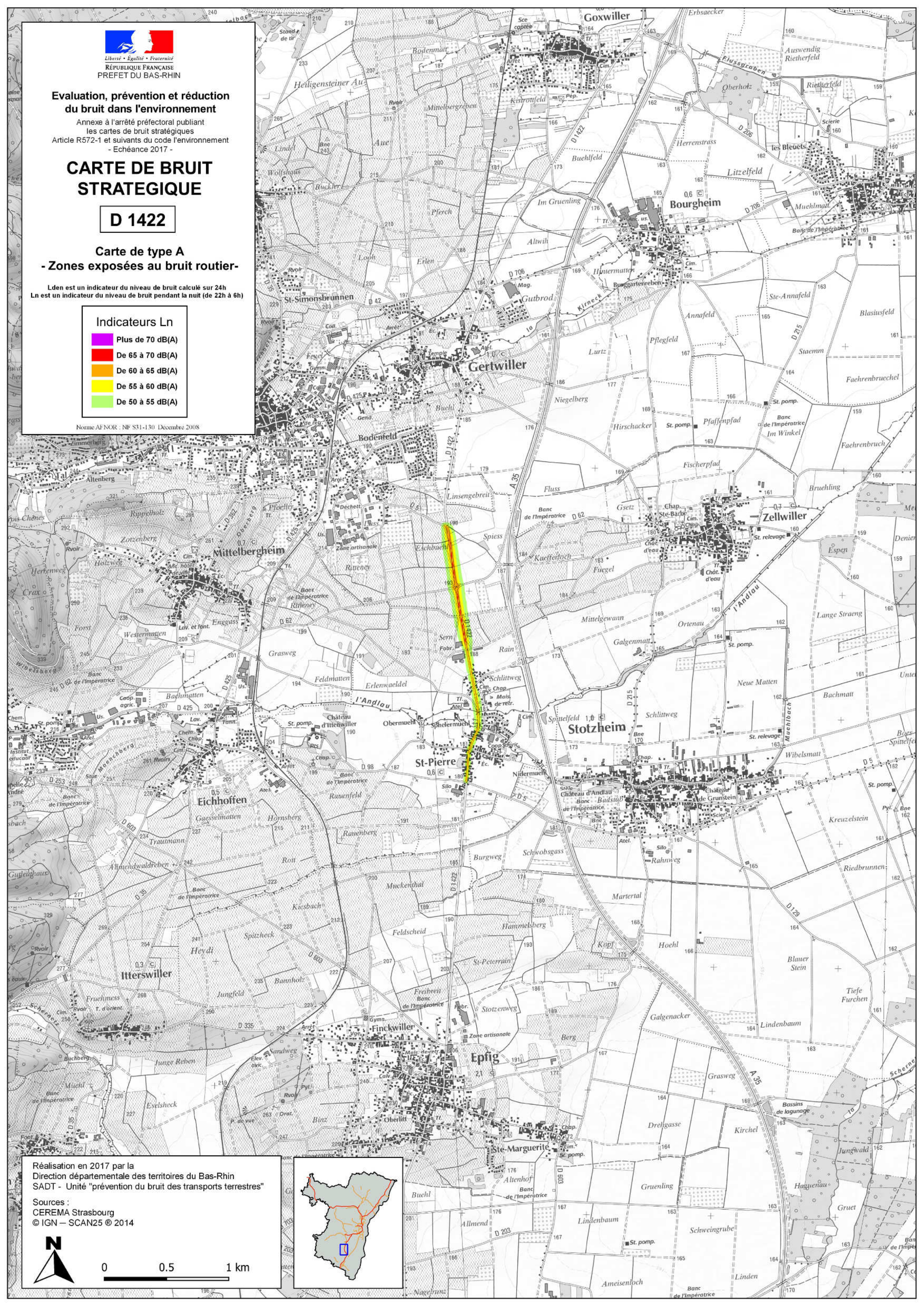
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier-**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

- Plus de 70 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

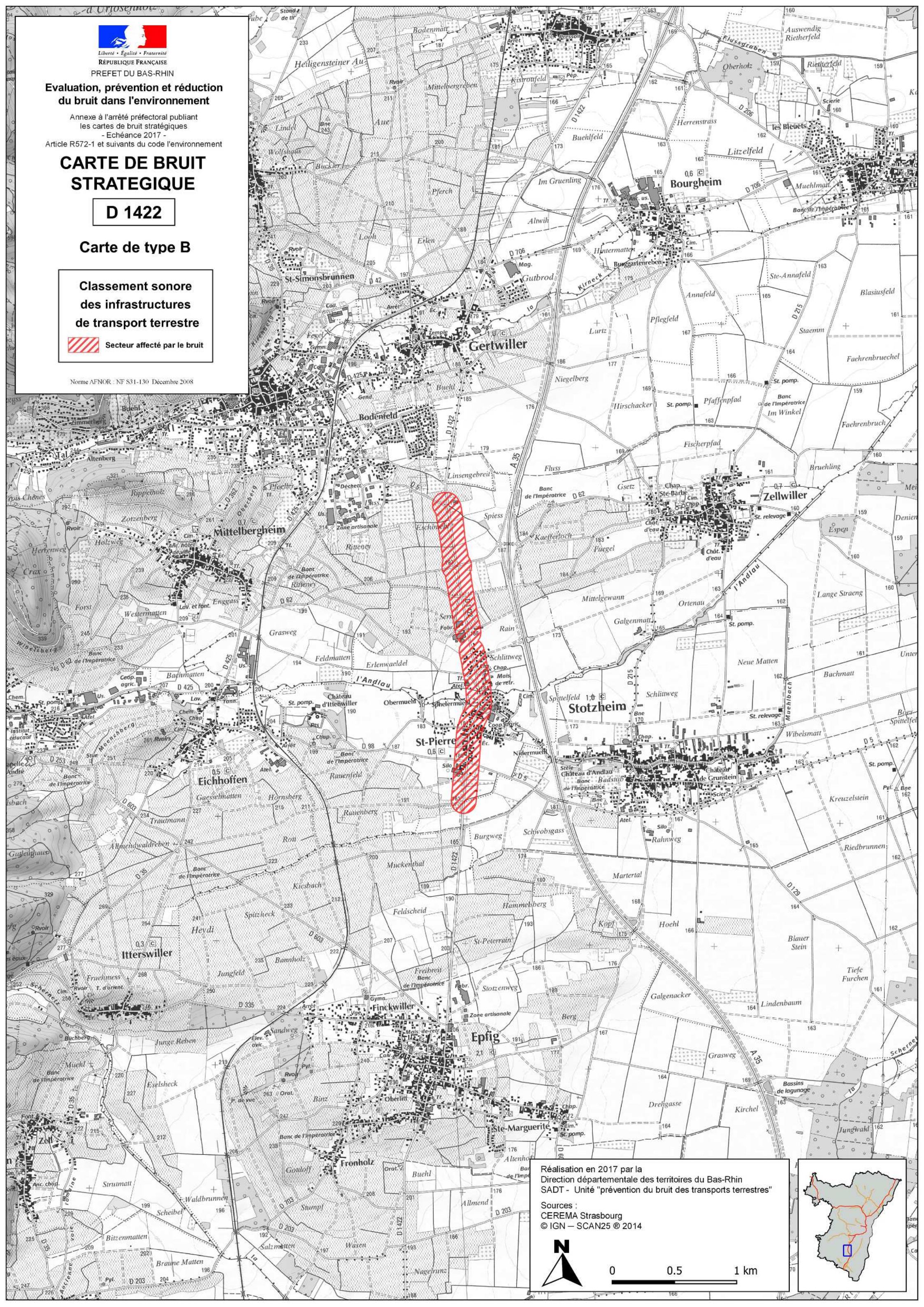
D 1422

Carte de type B

**Classement sonore
 des infrastructures
 de transport terrestre**

Secteur affecté par le bruit

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008

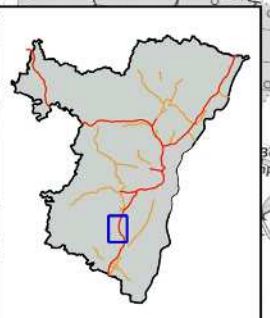


Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

D 1422

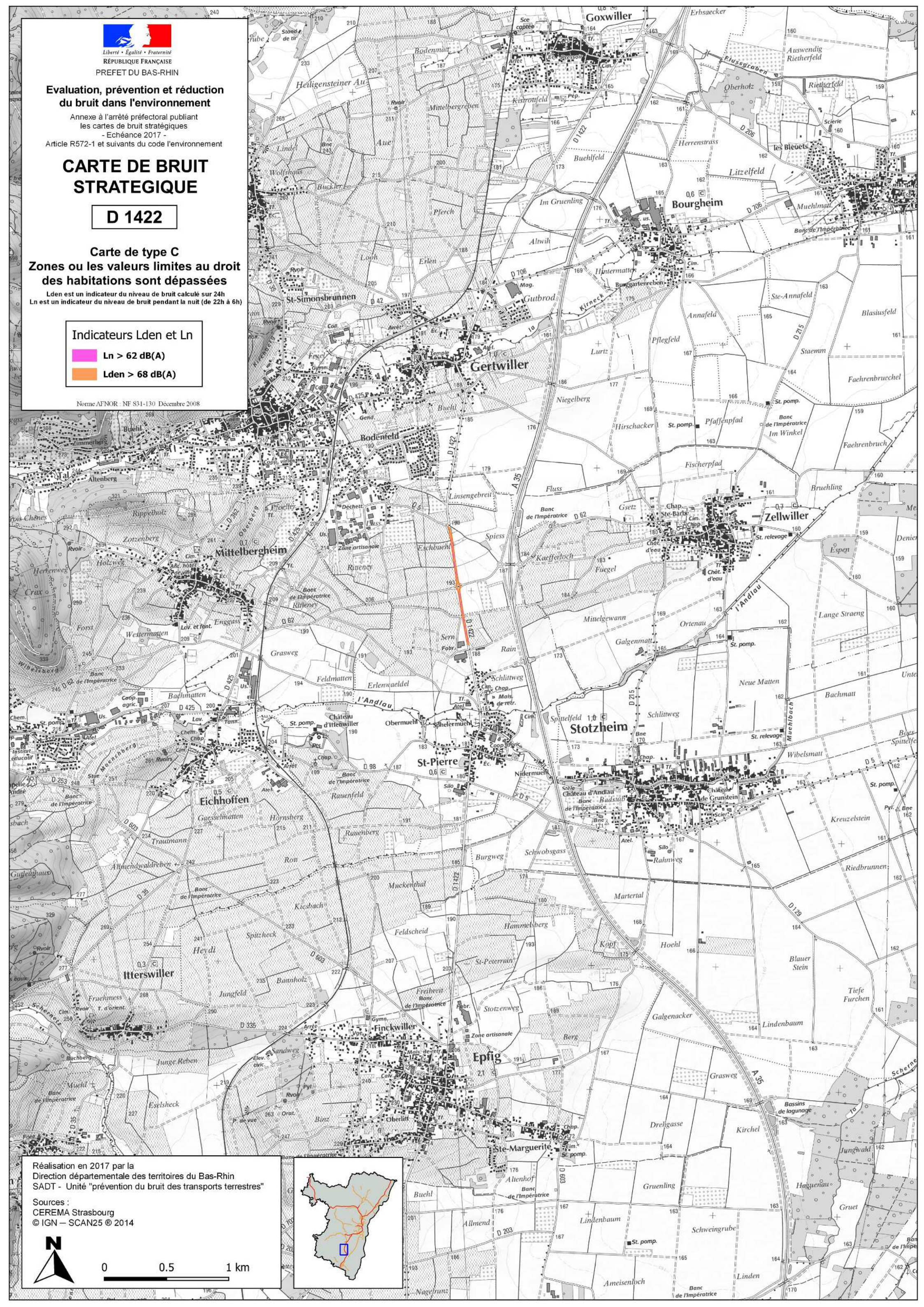
**Carte de type C
 Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lden et Ln

- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 CEREMA Strasbourg
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

